

RAPPORTEUR : Monsieur Jean Pierre LARDON

OBJET : Tarification du centre aquatique de Châtelleraut pour l'année 2012

Mesdames, Messieurs,

Les efforts engagés pour renforcer l'attractivité du centre aquatique ont permis de contenir la baisse de la fréquentation.

2010 : 123 894 entrées

2011 : 131 537 entrées soit 6,17 % d'augmentation

Dans la continuité de cette réflexion il vous est proposé de limiter l'augmentation des tarifs d'entrée.

Par ailleurs, dans la volonté de rendre plus lisible la tarification, il est procédé à une réduction du nombre de lignes de la grille tarifaire.

En 2011, la grille référençait 70 prix.

Pour 2012, celle ci n'en comporte plus que 44.

Pour la saison à venir les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

Espaces Bains : augmentation moyenne de 1,73%

Augmentation arrondie à l'euro supérieur pour le ticket illimité ; la suppression du ticket 1 heure permet de supprimer l'ensemble des dépassements, proposition de le remplacer par une carte fidélité de 5 h au tarif identique $5 \times 2,40 = 12€$

Animations : augmentation moyenne de 1,38%

*Proposition de donner de la lisibilité et d'harmoniser l'offre en terme de nombre de séances. Inscription par période, **2 périodes proposées** : du 24/09/2012 au 26/01/2013 et du 04/02/2013 au 22/06/2013*

Espace forme : pas d'augmentation

Maintien d'un rapport/qualité prix convenable. Création d'un nouveau ticket unique à titre expérimental à 10€ ajoutant le bain à l'espace forme, demande régulièrement sollicitée.

Location : augmentation moyenne de 2,50%

Pour attirer de nombreux publics et compléter les plaisirs aquatiques par des propositions ludiques et familiales, pendant la période estivale du 2 juillet au 2 septembre, seront proposées des animations « Bibliothèque se mouille », « jeux sportifs » ainsi que des soirées à thème.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II – 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment le centre aquatique de Châtelleraut,

VU la délibération n° 8 du conseil communautaire du 6 juin 2011 relatif à la tarification 2011 du centre aquatique et à l'approbation du règlement intérieur,

VU la délibération n° 8 du bureau communautaire du 11 juillet 2011 modifiant l'article 3 du règlement intérieur,

VU l'avis favorable de la commission des équipements transférés en date du 14 février 2012,

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.1332-1 et suivants

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer ou modifier les tarifs du centre aquatique « La piscine » à compter du 2 juillet 2012,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide

- d'approuver les tarifs selon les tableaux annexés à la présente délibération,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 12/04/2012 n° 2767
Publié au siège de la CAPC, le 12/04/2012

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM